BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2102

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20240224. *Date de parution :* 20 novembre 2024. *Annonce numéro :* 2702. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

984 380 907 RCS Nanterre.
BOURSE INSIDE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 8, Rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION EEPLE Société par actions simplifiée Au capital de : 795 453,00 EUR Siège social 8 Rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt N° RCS 485 007 843 RCS Nanterre, est société absorbante BOURSE INSIDE Société par actions simplifiée Au capital de : 1 000,00 EUR Siège social 8 Rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt N° RCS 984 380 907 RCS Nanterre, est société absorbée 1) Evaluation de l'actif et du passif de la société BOURSE INDISE, Société Absorbée, dont la transmission à la Société EEPLE, Société Absorbante est prévue : - actif : 0 euros - passif : 0 euros 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : NEANT La société REWORLD MEDIA SA, sise 8 Rue Barthélémy Danjou – 92100 Boulogne-Billancourt, 439 546 011 RCS NANTERRE, conformément aux dispositions des articles L.236-3 II 3° et R.236-1 du code de commerce, dans la mesure ou elle détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbante et de la Société Absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation, il ne pourra être procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la Société Absorbante, bénéficiaire des apports, contre les actons de la Société Absorbée, ni à augmentation du capital de la Société Absorbante. En conséquence, les parties sont convenues qu'il n'y aura pas lieu à déterminer un rapport d'échange. 3) Montant prévu de la prime de fusion : NEANT. Date du projet : 13/11/2024 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 15/11/2024, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Nanterre au nom de la société BOURSE INSIDE et au nom de la société EEPLE.